

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE. COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 francs par an.  
                  }    "    "    14    "    six mois.  
                  }    "    "    7 50   "   trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE, BULLIER et C<sup>ie</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 9 Juin 1866.

### BULLETIN.

Les événements se pressent ; la situation se tend de plus en plus. Deux jours seulement nous séparent du moment fixé pour la réunion des Etats du Holstein, et au point où en sont les choses, on peut dire que reculer est devenu à peu près impossible pour l'Autriche comme pour la Prusse.

Le roi Guillaume ne paraît guère y songer, qu'il ait confiance en son bon droit ou qu'il veuille profiter de la position où l'Autriche s'est mise vis-à-vis de l'Europe, il agit sans hésitation en homme décidé à soutenir la protestation par lui faite après la déclaration de l'Autriche à la Diète allemande au sujet des Duchés.

« Vous déchirez la convention de Gastein, dit-il à l'Autriche, le traité de Vienne rentre en vigueur ; nous avons droit égal à l'administration des Duchés ; nous pouvons chacun placer des garnisons dans les deux Duchés ; la Prusse dans le Holstein, l'Autriche dans le Schleswig. L'usage isolé de droits communs est désormais inadmissible. J'userai de mon droit. »

En conséquence les troupes prussiennes sont entrées dans le Holstein sous le commandement du général de Manteuffel qui a l'ordre d'agir suivant les circonstances et conformément au traité de Vienne.

Cependant le roi de Prusse voulant qu'on ne pût se méprendre sur ses intentions a ordonné au général de Manteuffel de déclarer dans une proclamation aux habitants du Schleswig, qu'obligé par la protection des droits de la Prusse, et dans l'intérêt du pays, d'entrer dans le Holstein il leur assurait néanmoins que ces mesures avaient un caractère purement défensif.

De son côté, le général de Gablenz commandant les troupes autrichiennes, a publié aussitôt un manifeste dans lequel il proteste contre l'entrée des troupes prussiennes, en annonçant que la lieutenante et le gouvernement du pays allaient être transférés à Altona. Le même jour, il s'y est rendu avec son état-major et a com-

mencé à concentrer ses forces sur ce point. La ville de Rendsbourg a été évacuée par les troupes autrichiennes.

On écrit de Francfort que la Diète va s'occuper de la proposition prussienne, portant que la Bavière, Hesse-Darmstadt et Nassau, auront à fournir la garnison de Mayence.

L'Italie attend le signal de l'action. Un décret royal mobilise dix bataillons de la garde nationale. La Chambre des députés a résolu de tenir deux séances par jour.

A Londres, bien que la question de la réforme ait perdu beaucoup de son intérêt, la Chambre des communes continue de s'en occuper. Dans la séance du 8 la discussion a porté sur l'article 4 qui réduit la franchise électorale, dans les comtés, à 14 livres sterling.

Une nouvelle faillite vient d'attrister la cité. La Banque Agra et Mästerman suspend ses paiements ; on parle d'un passif de 18,000,000 de livres sterling.

Nous lisons dans le Bulletin de Paris :

« Comme si ce n'était pas assez des préoccupations qui viennent de l'Allemagne et de l'Italie, voici que le télégraphe nous annonce de graves événements survenus dans les provinces roumaines. D'après une dépêche de Vienne, l'armée turque aurait passé le Danube et une collision aurait eu lieu, sans doute avec les troupes moldo-valaques. D'un autre côté, un télégramme de Bucharest fait connaître que 30,000 hommes de troupes régulières sont établies dans un camp voisin de la ville, et que le prince de Hohenzollern devait en prendre aujourd'hui même, 8 juin, le commandement. Malgré le vague de ces dépêches, on ne peut se dispenser d'en induire qu'un conflit est ouvert ou imminent entre la Turquie et le nouvel hospodar. L'incident aurait une gravité sur laquelle nous croyons inutile d'insister. »

J. REBOUX.

On lit dans le Constitutionnel, sous la signature de M. Paulin Limayrac :

« A ceux qui se préoccupent de la situation que font à la France les derniers incidents de la crise qui agite l'Europe,

nous répondrons que la situation de la France n'a pas changé. Elle reste telle que l'ont fait connaître de récentes déclarations.

« Le gouvernement de l'Empereur a d'abord donné, autant qu'il l'a pu, des conseils de conciliation et de paix aux diverses parties engagées dans les conflits. Plus tard, il s'est entendu avec les Cours de Londres et de Saint-Petersbourg pour recommander un moyen d'arrangement sur lequel on pouvait fonder de sérieuses espérances. Ces efforts de pacification ont échoué, bien qu'après tout les hostilités n'aient pas encore commencé.

« La France se maintient, aujourd'hui comme auparavant, en dehors de la lutte. Elle n'a aucun engagement, comme nous l'avons déjà dit. Elle conservera toute sa liberté d'action, que la guerre éclate ou non, et elle ne manquera pas d'exercer de nouveau, s'il y a lieu, son influence en faveur de la paix.

« Dans d'autres conditions, la France ne prendrait une part active aux événements que si des circonstances impérieuses lui en faisaient un devoir pour la défense de son honneur ou de ses intérêts nationaux. »

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Kiel, 7 juin. — Devant l'entrée des troupes prussiennes dans le Holstein et l'occupation des parties du duché non occupées par les troupes autrichiennes, le général de Gablenz se dispose à protester, en attendant les ordres ultérieurs de son gouvernement. Les autorités supérieures sont allées s'établir aujourd'hui à Altona où doit se concentrer la brigade Kalik.

Schleswig, 7 juin, soir. — Le général de Manteuffel dit, dans une proclamation aux habitants de Schleswig, qu'il a été chargé pour la protection des droits de souveraineté de la Prusse, qui sont menacés, et dans l'intérêt du pays, d'envoyer des troupes dans le Holstein. Il a ajouté que ces mesures ont un caractère purement défensif.

Rendsbourg, 8 juin. — Le commandant prussien de la place a adressé hier aux Autrichiens, à leur départ, une allocution amicale.

Les troupes autrichiennes en garnison ici, évacuent la place sur l'ordre du général de Gablenz. On attend l'arrivée de M. de Manteuffel.

Altona, 8 juin. — Les troupes autri-

chiennes se concentrent dans la direction de Wodel et de Stade (Hanovre).

Hambourg, 8 juin. — Le journal *Nouvelles de Hambourg*, raconte que les prussiens et les Autrichiens se sont séparés hier à Kiel, dans les formes de la plus aimable courtoisie. Une compagnie du bataillon d'infanterie de marine prussienne, tous les officiers et la musique de ce bataillon assistaient au départ du gouverneur de Gablenz et des membres du gouvernement holsteinois. La musique jouait l'hymne national autrichien.

New-York, 30 mai. — Or, 138 7/8. — Change sur Londres, 152. — Change sur Paris, 3.69. — Bonds, 102 1/8. — Coton, 40.

Londres, 8 juin. — Les journaux anglais pensent que l'entrée des Prussiens dans le Holstein ne sera pas le signal de la guerre.

Madrid, 7 juin. — Le maréchal O'Donnell a déclaré, aujourd'hui, à la Chambre des députés, que lorsqu'il avait provoqué les progressistes à combattre, il avait voulu parler de ceux qui conspirent et non pas de ceux qui lutent légalement dans la presse, dans les Comices ou à la Tribune.

Vienne, 8 juin. — Le bruit courait hier à Bucharest que l'armée turque aurait passé le Danube. Une collision aurait déjà eu lieu. Le prince de Hohenzollern devait prendre aujourd'hui le commandement de l'armée. Le gouvernement aurait demandé à la Chambre un emprunt de 36 millions.

Francfort, 7 juin. — La majorité de la commission militaire a décidé sur la proposition de l'Autriche que Mayence serait occupée provisoirement par les contingents de Hesse-Electorale et de Thuringe. Les troupes de Darmstadt et de Nassau devraient au contraire, rester disponibles pour une campagne.

Demain la Diète tiendra une séance extraordinaire.

Hambourg, 7 juin. — Le général prussien Flies, a passé aujourd'hui l'Eider avec un corps de troupes se dirigeant vers le Sud.

Le général de Gablenz est arrivé avec son état-major à Altona, où les Autrichiens se concentrent.

Cassel, 8 juin. — Le gouvernement de la Hesse-Electorale ne partage pas l'opinion de la majorité de la commission militaire qui voudrait employer la brigade de la Hesse-Electorale à tenir garnison à Mayence.

Rastadt, 8 juin. — Les Prussiens par-

tent. Il seront remplacés, conformément à la décision de la Diète, par des Badois. On dit que les bataillons partant iront rejoindre le corps d'armée prussien qui se concentre à Wetzlar.

Altona, 7 juin, soir. — Le général de Gablenz a publié un manifeste dans lequel il proteste contre l'entrée des troupes prussiennes, qui lui a été notifiée, en réservant les décisions ultérieures du Cabinet impérial et en annonçant que la lieutenante et le gouvernement du pays sont transférés à Altona, où les autorités du pays pourront adresser leurs communications.

Altona, 8 juin. — Le duc d'Augustenbourg a renoncé au projet de s'établir d'une manière permanente à Altona.

Baden-Baden, 8 juin. — Le grand duc a déclaré qu'il approuvait complètement et dans tous ses détails le plan de réforme fédérale proposé par la Prusse.

Bucharest, 7 juin, 7 h. du soir. — Le prince de Hohenzollern prend demain le commandement de l'armée roumaine. Trente mille hommes de troupes régulières, sous les ordres du général Nicolas Golezco, commandant des gardes nationales roumaines, sont fortement établis dans le camp de Cotroceny, situé sur une hauteur près de Bucharest. On prend, de tous côtés, les mesures de défense nécessaires.

Francfort, 7 juin, soir. — La Diète aura à s'occuper demain, de la proposition prussienne, portant que la Bavière, Hesse-Darmstadt, et Nassau, auront à fournir la garnison de Mayence. Si cette proposition est rejetée, on considère comme certain que la proposition de la Bavière échouera. La Prusse n'aura pas ainsi à renoncer à son droit de garnison. Si les Prussiens restent à Mayence, les Autrichiens y resteront également.

Raguse, 7 juin. — Le vice-amiral turc, Morali-Edhem, est arrivé sur la côte d'Albanie avec une escadre composée de deux vaisseaux de ligne, de trois autres bâtiments de guerre et d'un aviso.

### CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 8 juin 1866.

Rien de nouveau quant aux affaires d'Allemagne. L'invasion des Duchés par les Prussiens n'est pas précisément considérée comme un cas de guerre. On prétend

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX  
DU 10 JUIN 1866.

N° 7.

## LE FILS DE L'USURIER

II.

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 8 juin 1866)

Alors, oubliant tout, jusqu'à cette fortune qu'il venait de recouvrer d'une manière si inattendue, il ne songea qu'à l'impérieux devoir d'humanité qui lui ordonnait de procurer de prompts secours à la vieille fille. Il sortit un moment et descendit rapidement chez la portière, lui ordonnant, à grands cris, d'aller chercher le médecin le plus proche. Puis il remonta en toute hâte, traversa l'appartement, mais quand il arriva à la porte de la chambre où il avait laissé Philippino, il trouva cette porte soigneusement verrouillée en dedans. La vieille fille, se voyant seule avec son or, s'était traînée mourante pour s'enfermer encore avec lui.

Ce fut vainement que le jeune homme, qui sentait l'imminence du péril, la supplia à travers la porte de lui ouvrir ; à ses prières et à ses supplications on ne répondait que par des gemissements et des soupirs. Le docteur arriva quelques moments après, suivi de la portière ; Charles leur

apprit de quoi il s'agissait et décrivit les symptômes qu'il avait remarqués dans l'état de Philippino. Le docteur reconnut que le danger était plus pressant qu'on ne l'avait pensé et qu'il fallait se hâter de porter des secours à la malade. Mais ce fut vainement qu'on la supplia d'ouvrir ; Mme Robin elle-même, qui s'était vantée d'être plus heureuse, échoua dans ses supplications.

— Ma tante, disait Charles avec douceur et en pleurant avec un véritable chagrin, je vous en prie, ouvrez-moi ; vous êtes en danger de mourir si on ne vous porte de prompts secours ! Le médecin est là ; ouvrez. A quoi vous serviraient vos richesses si vous mourez sans en jouir ? Oh ! ouvrez-moi, je vous en prie ! je vous abandonnerai tout s'il le faut ; je ferai tout ce que vous me direz de faire, mais ouvrez-nous, au nom de Dieu !...

A toutes ces demandes pressantes on ne répondait toujours que par des gemissements étouffés et des paroles vagues dans lesquelles Charles reconnaissait pourtant les monosyllabes que la vieille avarice avait répétés si souvent : — Je veux tout ! je veux tout !...

Il fallait donc enfoncer la porte, et comme dans l'appartement du vieux Dufour il y avait partout de fortes et solides serrures, on fut obligé d'avoir recours à un serrurier. Tout cela entraîna de longs retards, et quand après d'inutiles efforts on fut enfin parvenu à forcer la porte, les plaintes et les gemissements avaient cessé depuis longtemps.

On trouva la vieille fille morte et couchée en travers devant l'armoire fatale. Dans les dernières convulsions de sa terrible agonie, elle avait encore eu la force de

repousser jusqu'à la muraille le meuble qui masquait la porte secrète, et elle avait expiré en défendant son trésor.

Charles héritait de 60,000 livres de rente.

III.

A quelque distance de Meudon, non loin de la prairie où Charles Dufour avait rencontré, pour la première fois, la famille Ledoux, s'élevait une petite maison de campagne toute blanche avec des volets verts, et dont le passant admirait la situation riante sur le bord de la Seine. C'est là que nous retrouvons quelques-uns des personnages de cette histoire, dix-huit mois environ après les événements que nous venons de raconter.

Cette jolie habitation appartenait à M. Ledoux, à qui la fortune était devenue depuis peu moins contraire. Il avait employé à cette acquisition une somme assez considérable que lui avait fait recouvrer un procès gagné contre toute apparence. L'ancien marchand, impuissant à se créer de nouvelles ressources, et ne voulant plus se lancer dans les hasards des spéculations commerciales qui lui avaient déjà été si funestes, s'était retiré dans cette paisible demeure où il comptait passer doucement sa vieillesse. Là, éloigné du bruit et du tumulte de Paris, pouvant se livrer chaque jour à la pêche, qui était plus que jamais son occupation favorite, entouré des personnes qu'il aimait le plus, il eût pu être heureux si, dès les premiers jours de cette position nouvelle, un accident funeste ne fût venu jeter une teinte sombre sur tout l'avenir. Mme Ledoux, la mère d'Anais, n'avait pas eu le temps de jouir du calme de cette agréable retraite. Quelques mois après son installation à Meudon, elle était

morte d'une maladie cruelle qui minait, depuis long-temps, sa constitution.

On peut facilement comprendre quel vide avait laissé, dans cette petite famille, la perte d'une personne si chère. Long-temps Anais et le pauvre vieillard avaient fondé leurs larmes sans vouloir chercher la consolation. Mais le temps, qui cicatrise les blessures de l'âme malgré ceux qui souffrent, avait apaisé ce qu'il y avait de trop violent dans les premiers moments de la douleur, et, un an environ après la mort de la mère, cette douleur n'était plus qu'un sentiment religieux et mélancolique qui s'était renfermé dans le cœur du père et de la fille.

Cependant, au milieu de ces chagrins, les deux reclus avaient trouvé un ami dévoué et généreux qui avait cherché autant que possible à en adoucir l'amertume. C'était un jeune avocat plein de cœur et de talent et dont nous n'avons eu l'occasion de citer le nom qu'une fois dans le cours de cette histoire. Il s'appelait Moreau, et il était fils de l'ancien négociant, ami de Ledoux, qui avait été ruiné comme lui par les manœuvres usuraires de Dufour. C'était le jeune homme qui s'était chargé de la défense des intérêts du père d'Anais ; la cause, quoique juste, semblait désespérée ; déjà elle avait été perdue devant une juridiction, et Ledoux, écrasé par les frais de poursuite, l'avait abandonnée tout-à-fait, lorsque le jeune Moreau vint le prier de lui confier cette fâcheuse affaire. Les poursuites continuèrent aux dépens de l'avocat, qui était pourtant loin d'être riche, et grâce à ses efforts, à son talent, à la chaleur de son amitié pour le père d'Anais, le succès dépassa toutes les espérances. C'était à cette circonstance que Ledoux

devait la satisfaction de penser que, lorsqu'il irait rejoindre sa pauvre femme, il laisserait au moins une petite aisance à sa chère Anais.

La reconnaissance du vieillard pour l'éloquent défenseur de ses droits fut sans bornes ; il ne parlait de lui qu'avec enthousiasme, et quand le jeune Moreau venait faire une visite à Ledoux et à sa fille pour leur apporter de douces et salutaires consolations, le vieillard le traitait comme son fils. Aussi disait-on dans le cercle peu nombreux des gens qui s'occupaient encore du vieux bourgeois et de sa fille, que M. Alfred Moreau devait épouser Mlle Anais Ledoux, que le projet de cette union était arrêté et devait être mis à exécution aussitôt que le deuil serait terminé. On disait aussi que le jeune avocat aimait de toute son âme la fille de son vieux client et que ce mariage comblerait tous ses vœux. Mais on ajoutait tout bas qu'il était douteux que la jeune personne partageât cette profonde affection ; même avant la mort de sa mère, on avait remarqué en elle une mélancolie profonde qui s'était augmentée encore à la suite de ce douloureux événement, et cela suffisait à quelques gens, prétendus bien informés, pour faire assurer qu'Anais avait au fond du cœur une passion secrète dont personne ne connaissait l'objet.

Voilà donc quelle avait été la marche des événements jusqu'au moment où nous reprenons l'histoire de cette famille.

ELLE BERTHET.

(La suite au prochain numéro.)